

MORMOIRON

SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

VALORISATION DU LAC DES SALETTES

AVANT-PROJET

Pièce 1.1

MEMOIRE EXPLICATIF



ophrys-cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Janvier 2021

LE PROJET

Client	Mormoiron- SPL Territoire Vaucluse
Projet	Valorisation du lac des Salettes
Intitulé du rapport	Mémoire explicatif de l'Avant-projet

LES AUTEURS

 	<p>OPHRYS CEREG - Domaine de Tartay 350 chemin de Tartay – 84140 MONTFAVET AVIGNON Tel. 04 81 02 69 06 - avignon@cereg.com</p> <p>Siege social: CEREG - Parc scientifique G. Besse - Arche Botti 2- 115 allée Norbert Wiener 30035 NÎMES Cedex 1</p> <p>Tel: 04 66 04 70 60 - nimes@cereg.com</p> <p>L'ATELIER D'ARCHITECTES Domaine de Tartay 350 chemin de Tartay – 84140 MONTFAVET AVIGNON Tel. 04 81 02 69 06 - avignon@cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg – A200135

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	19/01/2021	Clara MAZZEI	Emmanuelle Eustache	Version initiale



TABLE DES MATIERE

A.I. LE CONTEXTE	5
A.II. OBJET DE L'ETUDE	6
A.III. ETAT INITIAL DU SITE	6
A.III.1. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	6
A.III.2. POINTS DE VUE DE L'ETAT INITIAL DU SITE	7
A.III.3. PAYSAGE NATUREL ET AGRICOLE	9
A.III.4. USAGES	10
A.III.5. RESEAUX	10
A.IV. LE PARTI D'AMENAGEMENT.....	11
A.IV.1. LA PRAIRIE HAUTE.....	11
A.IV.2. LA PRAIRIE BASSE.....	13
A.IV.3. LA ROUTE ET L'AIRE DE STATIONNEMENT PMR	13
A.IV.4. LA PRAIRIE DU LAC.....	13
A.IV.5. LA PLAGE ET LE LAC.....	13
A.IV.6. L'AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT BASSE.....	14
A.IV.7. ACCESSIBILITE	14
A.IV.8. CHOIX DES MATERIAUX	14
A.IV.9. LA PALETTE VEGETALE	14
A.V. DESCRIPTION DES TRAVAUX	15
A.V.1. AMENAGEMENT DE LA PRAIRIE HAUTE.....	15
A.V.2. AMENAGEMENT DE LA ROUTE ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ACCESSIBLE AUX PMR ET ACCROBRANCHE /RESTAURANT.....	16
A.V.3. L'AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT BASSE (PROCHE DU RESTAURANT).....	18
A.V.4. REHABILITATION ET EXTENSION DES SANITAIRES	18
A.V.5. RESEAUX	19
A.VI. ESTIMATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	19
A.VII. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION.....	20

PREAMBULE

La **commune de Mormoiron** est située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Carpentras. La commune occupe une place centrale au sein du Comtat Venaissin. Positionnée entre le Mont Ventoux et Carpentras, cette commune rurale compte 1883 habitants (INSEE 2016).

Mormoiron se situe sur le périmètre du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. Le P.N.R., créé en 2020, porte quatre grandes ambitions pour le territoire autour du Mont Ventoux :

- Pour un projet de territoire partagé,
- Pour protéger et révéler nos patrimoines,
- Pour un développement économique durable qui valorise les ressources naturelles,
- Pour préserver et préparer nos paysages de demain.

Le **SMAEMV**, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux, et le **Département de Vaucluse** sont des partenaires de premier plan pour la commune.

Depuis l'année 2018, la commune de Mormoiron a engagé avec le SMAEMV et le Département de Vaucluse une étude pour labéliser un certain nombre de sites en espaces naturels sensibles. Le lac et ses abords a été **labellisé Espaces Naturels Sensibles** en mars 2019. Ce site labellisé s'étend sur 30 ha.

Le lac des Salettes est un des 12 points de baignade en eau douce du département de Vaucluse. Propriété de la commune de Mormoiron, il a été créé en décembre 1986 sous la dénomination de complexe de tourisme rural. Ce plan d'eau d'une superficie de 2,23 hectares est alimenté par une multitude de vallats descendant des collines alentours (l'essentiel de l'eau du lac provient du vallon du Maupas).

Aménagé pour la baignade sur une zone de 100 mètres (plage de sable) sur la rive nord, cette retenue d'eau artificielle bénéficie d'une eau de bonne qualité de baignade selon l'Agence Régionale pour la Santé. Ce site bénéficie d'une forte notoriété et, est sans conteste une destination estivale majeure autour du Ventoux. Sa fréquentation estivale (mai-août) est estimée à une moyenne de 25 000 personnes. Cette fréquentation conséquente est en partie justifiée par le faible nombre de points de baignade dans le département.

Outre ses qualités paysagères, la biodiversité du site est importante sur cet espace mosaïque entre zones humides, cultivées et boisés. Ce secteur est un réservoir de biodiversité de la trame verte et bleue Ventoux et participe au fonctionnement écologique de l'ensemble de ce secteur.

Malgré cet environnement exceptionnel, ce site n'a pas de cohérence globale, les aménagements ont été réalisés au coup par coup, et sont pour la plupart vieillissants.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du lac des Salette s'inscrit dans le cadre de la charte du P.N.R. et du plan de Gestion de l'E.N.S.

L'aménagement du lac poursuit 3 objectifs :

- Réorganiser les accès et valoriser l'entrée du site,
- Redonner de la naturalité,
- Unifier le site et faire découvrir ses alentours.

Source : Commune de Mormoiron – SPL Territoire 84 - Valorisation du lac des Salettes à Mormoiron – Consultation de maîtrise d'œuvre - Programme

A.I. LE CONTEXTE

Sur la Commune de Mormoiron, dans le département du Vaucluse, est créé en 1986 le lac des Salettes sous la dénomination de « complexe de tourisme rural ».



Localisation du site de projet

Ce point de baignade d'une superficie de 2,23 hectares et de 54 000 m³ est approvisionné par différents vallats descendants des collines environnantes et dont la principale eau provient du Vallat de Maupas.

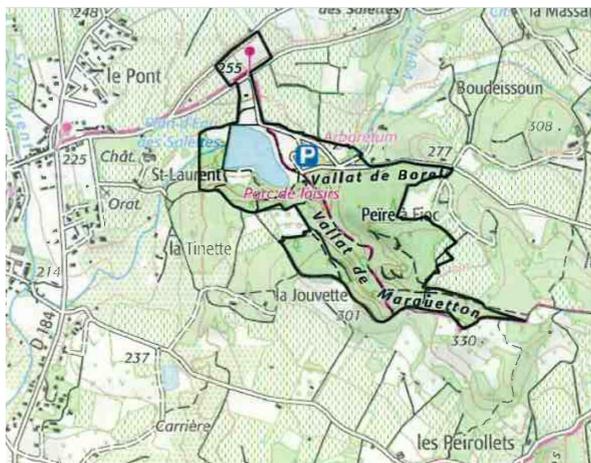
Le lac des Salettes est un des 12 plans d'eau douce, autorisé à la baignade du département. Il s'inscrit dans une mosaïque de milieux et s'inscrit dans le **périmètre du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux**.

Le site du lac des Salettes fait par ailleurs l'objet d'une protection au titre des **Espaces Naturels Sensibles du Département de Vaucluse**. Les études ont révélé l'intérêt tout particulier du site en matière de préservation des patrimoines et d'accueil du public. L'ENS concerne une superficie de 30 ha présentant une diversité de milieux (zone humide, pinède, milieux ouverts,...) associé à la présence d'une biodiversité remarquable (dont 13 espèces d'odonates, une grande diversité avifaunistique, présence du Jonc Desfontaines classé sur la liste rouge de la flore menacée en région PACA...).

Le site est également le support de diverses activités ludiques : accrobranche, vélo, pêche, baignade, randonnée... et présente un intérêt pédagogique particulier.

Périmètre de l'E.N.S. des Salettes et du Vallat du Marquetton

Source : Plan de gestion 2020-2025 de l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat du Marquetton – PNR du Mont-Ventoux, SMAEMV

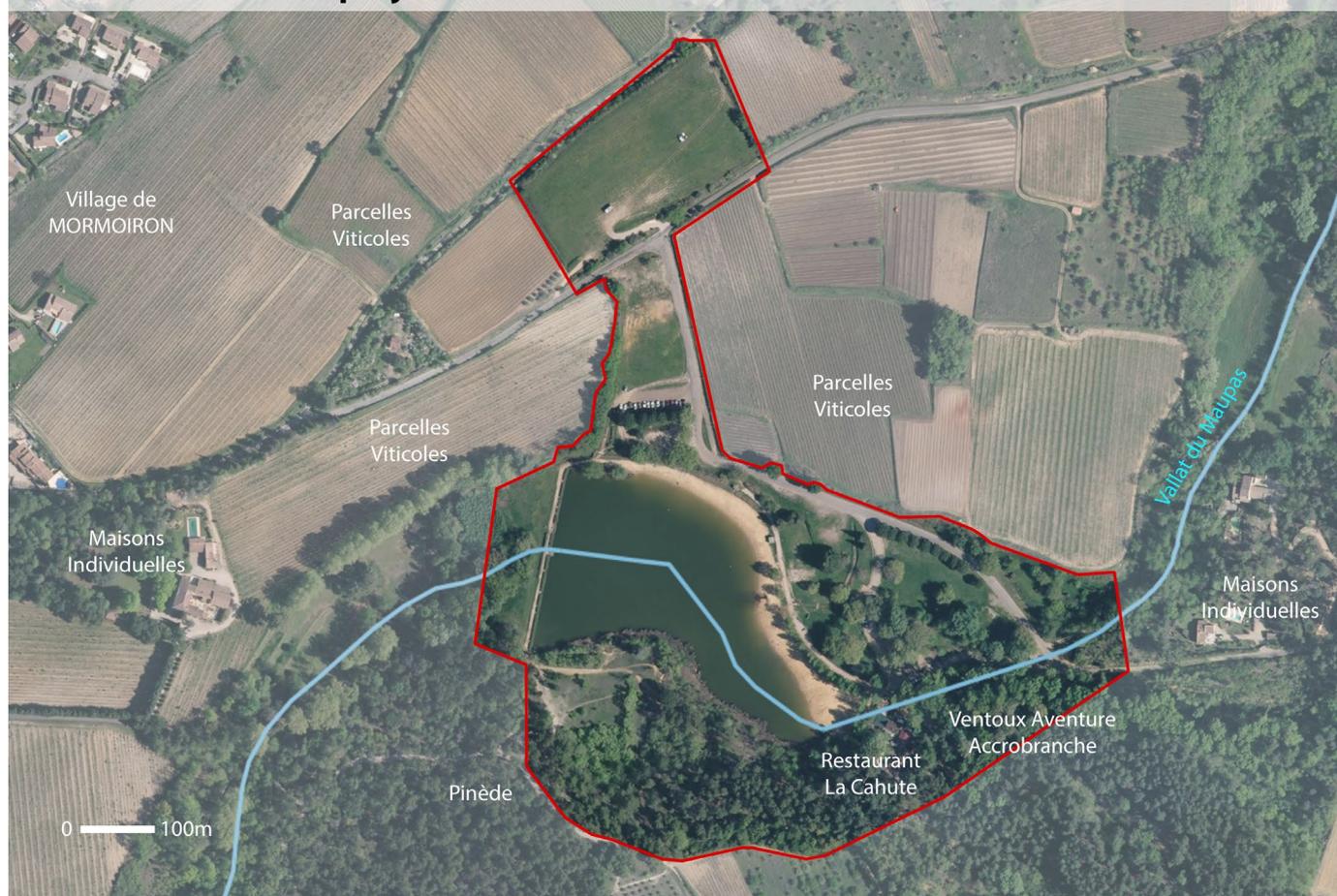


A.II. OBJET DE L'ETUDE

L'étude concerne la mise en œuvre du programme d'aménagement inscrit au **Plan de gestion 2020-2025 de l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat du Marquetton** et établi d'après les principes d'aménagement proposés par les Cabinets d'étude JP LAVAILL Conseils et ARCAD. Ces principes ont ensuite été retraduits dans le cadre du CCTP de maîtrise d'œuvre rédigé par la **SPL TERRITOIRE VAUCLUSE**, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune de Mormoiron.

Le périmètre d'étude comprend le lac des Salettes, les espaces naturels qui le borde, ainsi que l'emprise du chemin des Salettes, de la route du pont et l'aire naturelle de stationnement, déjà utilisée en saison, en partie Nord.

PLAN des abords du projet - Lac des Salettes - MORMOIRON



Périmètre d'étude

A.III. ETAT INITIAL DU SITE

Les données exhaustives de l'état initial du site sont disponibles dans le document du *Plan de gestion 2020-2025 de l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat du Marquetton (PNR du Mont-Ventoux, SMAEMV)*.

A.III.1. Présentation de la commune

La commune de Mormoiron se situe dans le département de Vaucluse, à 10km environ à l'Est de Carpentras et à environ 40 km au Nord-est d'Avignon

La population est de 1873 habitants (source : INSEE)

La superficie de la commune est de 25.03 km².

A.III.2. Points de vue de l'état initial du site



Localisation des points de vue



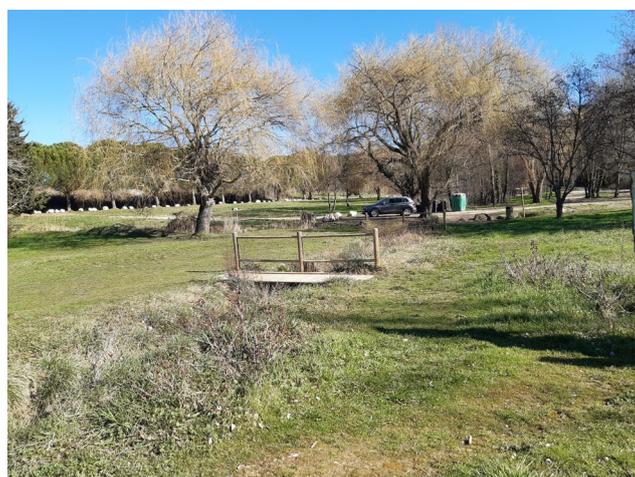
1 Prairie haute



2 Prairie basse et chemin des Salettes



3 Emprise de la future aire naturelle de stationnement réservée aux PMR



4 Prairie du lac et vallon du Maupas



5 La plage, pointe nord-ouest du lac – localisation du futur accès PMR à la baignade



6 La plage, pointe nord-ouest du lac



7 Emplacement de l'aire naturelle de stationnement basse (accès restaurant et accrobranche)

A.III.3. Paysage naturel et agricole

L'entrée nord du site est valorisée par la présence de parcelles de vignes en légères restanques et de talus plantés d'oliviers. Au sud du lac, la présence de l'homme s'estompe peu à peu, des collines boisées dominent le lac.

Gypses, sables et ocres sont les témoignages de la richesse et de la diversité géologique du lac des Salettes et du bassin de Mormoiron.



Parcelles agricoles



Les vignes à l'est du chemin des Salettes



Le lac et ses collines de Pins

Depuis ces collines, de magnifiques points de vue sur le Mont-Ventoux se présentent en déambulant au sein d’une pinède, rendant les activités et aménagements touristiques à peine visibles. Ce site est source de biodiversité et contribue au fonctionnement écologique du bassin du Ventoux. Il est une entité paysagère de liaison à l’interface entre les milieux humides, forestiers et agricoles.

A.III.4. Usages

Le lac des Salettes connaît une forte affluence estivale, estimée à 25000 personnes en moyenne de mai à août. Cela en fait un des lieux les plus attractif du bassin du Ventoux. Un parcours d’accrobranche (parc Ventoux Aventure), un restaurant (la Cahute), ainsi qu’une zone de pêche sont présents aux abords du lac.

Ce site permet également d’exercer diverses activités de pleine nature, telles que la course d’orientation aménagée au sud du lac, le vélo de loisir ou bien la randonnée pédestre avec son itinéraire touristique balisé.



Panneaux d’informations existants



A.III.5. Réseaux

CF Plan des réseaux existants

Les réseaux présents sur le site sont :

Rue du Pont :

- Réseau d’assainissement EU en amiante ciment
- Réseau AEP

Prairie et aire de stationnement d’appoint :

- Réseau BT d’alimentation du restaurant. A l’heure actuelle, les sanitaires ne sont pas alimentés en électricité.
- Réseau AEP d’alimentation des sanitaires

A.IV. LE PARTI D’AMENAGEMENT

Tout en respectant les écosystèmes et les paysages, l’objectif de cet aménagement est de contribuer à la diversification des activités de pleine nature, de créer des espaces de découverte par des aménagements doux, évitant les impacts brutaux sur l’environnement et garantissant une intégration paysagère de l’ensemble des aménagements : Valoriser les richesses du site tout en redonnant sa place à la nature.

Le projet d’ensemble de valorisation du lac des Salette doit participer à la mise en valeur d’un tourisme de nature et ainsi inspirer une image de qualité et de développement durable.

Les principaux objectifs de cet aménagement sont :

- Réorganiser les accès et valoriser l’entrée
- Redonner de la naturalité
- Unifier le site et faire découvrir ses alentours

A.IV.1. La prairie haute

Les aménagements légers de la prairie haute sont destinés à organiser l’accueil du stationnement en saison afin de limiter la pression de la fréquentation sur les espaces plus proches du lac. Le parti d’aménagement prévoit la réalisation de trames végétales arborées et herbacées dont le dessin respecte les lignes du grand paysage. Ces bandes végétalisées sont protégées par des ganivelles et des dispositifs de pieux bois reliés de câbles acier pour la protection de la végétation vis-à-vis du piétinement. Ces bandes végétales, seules, guident l’organisation du stationnement en saison. La nature du sol reste inchangée : une prairie sèche déjà installée sur un sol relativement caillouteux qui doit reprendre ses droits en fin de saison. Cet aménagement léger permet de préserver le caractère agricole de cette prairie.

L’aire de camping-cars est aménagée sur le même principe, la végétation guide les emplacements des véhicules. Les ouvrages techniques et les équipements sont réduits au strict nécessaire pour faciliter l’exploitation de l’équipement sans artificialiser le site. Le projet prévoit :

- les dispositifs de contrôle d’accès et de bornes de paiement à l’entrée du site
- un sanitaire PMR modulaire (et démontable si besoin) face à l’accès de l’aire de camping-cars,
- un mât d’éclairage unique avec détection de présence pour limiter les plages de fonctionnement et son incidence sur les écosystèmes.



200135 - Valorisation du lac des Salettes à Mormoiron [84]	PLAN DES SECTEURS	Date	Phase	Type	Echelle	Dessiné par	Vérifié par	Emetteur :
		26/01/2021	AVP	A4	1/2000	C.M	E.E	OPHRYS - CEREG

A.IV.2. La prairie basse

La prairie basse correspond à une aire naturelle de stationnement d'appoint qui sera ouverte uniquement quelques jours par an lors de week-ends de forte fréquentation et lorsque que la prairie haute ne présentera plus de surface disponible. Le projet prévoit la restauration de la prairie sur les surfaces dégradées.

A.IV.3. La route et l'aire de stationnement PMR

La voie actuelle d'accès au lac change de statut et devient une zone de rencontre : la voie est une zone de partage des usages sur laquelle les piétons et les cycles sont prioritaires. Pour améliorer la collecte des eaux pluviales et faciliter leur infiltration, des noues sont créées latéralement. Elles sont autant de dispositifs pour empêcher le stationnement sauvage sur les accotements. Il s'agit d'un principe satisfaisant sur le plan paysager dans la mesure où il permet également de limiter l'utilisation de mobilier.

L'aire naturelle de stationnement PMR est située à hauteur du premier accès aux plages au droit du point information existant. Elle accueille 6 places de stationnement revêtues en grave naturelle 0/10 pour garantir l'accessibilité des surfaces de l'aire de stationnement jusqu'à l'accès PMR au lac (pointe nord-ouest).

A.IV.4. La prairie du lac

La prairie centrale située au nord du lac est largement investie par les usagers en saison. Elle offre des surfaces ombragées pour la détente ou les pique-niques. Elle est un prolongement de la plage apprécié pour sa fraîcheur. Aussi, le projet prévoit d'une part de libérer une partie des surfaces aujourd'hui occupées par le stationnement des VL, le stationnement des cars,... D'autre part, le projet prévoit une renaturation des espaces dégradés : suppression du mobilier vétuste et des blocs rocheux, curage des noues et fossés, restauration des prairies,...

Située en amont de la plage, la prairie du lac concentre une grande partie des ruissellements de l'aire d'étude. La vitesse des ruissellements engendre des phénomènes de ravinement qui dégradent la plage. Le projet prévoit le confortement des noues en amont de la plage et le curage ponctuel d'une partie des fossés existants quand leur état le nécessite.

En son centre et sur un axe est-ouest, la prairie est traversée par le Vallat du Maupas qui se rejette dans le lac. Le **Jonc Desfontaines**, espèce à enjeu, est très présent au niveau de l'embouchure du Vallat sur la plage. Pour pérenniser cette station de Jonc, le projet prévoit de mettre en défens cette station par la mise en place de ganivelles, de déposer les busages existants pour restaurer les continuités hydrauliques du Vallat de Maupas et de créer un méandrage du lit sur les 60 ml avant l'embouchure du Vallat. Ce reprofilage vise à réduire les vitesses d'écoulement du Vallat au droit de l'embouchure, à restaurer un milieu ouvert et ainsi rendre favorable au Jonc Desfontaines une surface plus étendue.

A.IV.5. La plage et le lac

Le projet intervient très ponctuellement sur la plage :

- Création d'un accès PMR par la mise en place d'un caillebotis bois à l'angle nord-ouest du lac,
- Mise en place d'une ganivelle de protection en haut de plage sous les peupliers pour limiter le piétinement,
- Création d'un escalier d'accès au poste de secours depuis la route.

Les relevés écologiques récents mentionnent la présence de Jonc Desfontaines sur la quasi-totalité de la rive nord du lac, sur le haut de plage notamment. La qualité paysagère et le fonctionnement actuel de la plage ne sont pas modifiés par le projet.

Les résultats des analyses de l'eau de baignade effectués en saison par l'ARS sont bons. Néanmoins, on constate une légère dégradation des paramètres bactériologiques en fin de saison. Aussi, pour améliorer l'auto-épuration du lac, le projet prévoit, dans le cadre de l'entretien annuel du lac, d'intégrer une intervention de faucardage des roseaux et limiter ainsi les phénomènes d'eutrophisation. Cette intervention concerne la roselière de la rive sud.

A.IV.6. L'aire naturelle de stationnement basse

L'aire naturelle de stationnement basse, à proximité du restaurant sera soumise à un accès payant. Sur les emprises actuellement utilisées pour le stationnement, le projet prévoit de limiter son aménagement à 2 poches positionnées à distance des berges du lac, pour limiter l'incidence visuelle des stationnements perçus depuis le tour du lac. L'aire de stationnement totalise 44 places. Le dispositif de contrôle d'accès comprend une barrière automatique et une barrière forestière avec clé pompier pour l'accès des secours à la plage, l'accès pour les livraisons du restaurant et les véhicules d'entretien de la commune.

A.IV.7. Accessibilité

Le projet prévoit :

- La création de places de stationnement réservées aux PMR ainsi que la signalisation réglementaire correspondante.
- Le prolongement du chemin de la rive nord jusqu'à l'aire naturelle de stationnement réservée aux PMR,
- La création de places de stationnements au plus proche du parcours d'accrobranche (parc Ventoux Aventure) et du restaurant (la Cahute)
- La prise en compte des pentes naturelles du site, tout en donnant l'accessibilité à tous sur l'ensemble des abords nord du lac, de la pointe nord-ouest jusqu'au restaurant.



Caillebotis bois pour accès PMR à la baignade



A.IV.8. Choix des matériaux

Les aires naturelles de stationnement des prairies haute et basse ne font pas l'objet de mise en œuvre de revêtement spéciaux. Le couvert végétal actuel est maintenu pour préserver les qualités paysagères et écologiques des prairies actuelles. Le projet prévoit la mise en œuvre de matériaux rustiques et locaux : grave naturelle et sable stabilisé. Le béton sablé est utilisé très ponctuellement pour le parvis des sanitaires.

A.IV.9. La palette végétale

La palette végétale viendra conforter les associations végétales déjà présentes sur le site et respectera les associations végétales du site. Les ports naturels seront privilégiés :

- Des arbres tiges ponctuellement pour ombrager les stationnements sur la prairie haute en particulier,
- Des arbres en cépées et des tiges branchues pour donner de l'épaisseur aux bosquets, renaturer des abords de la voie et favoriser l'insertion paysagère de l'aire de stationnement basse et de l'aire naturelle de stationnement réservée aux PMR.

La composition des semis des prairies sèches seront composées d'une dominante de fétuques pour sa résistance à la sécheresse et au piétinement occasionnel.

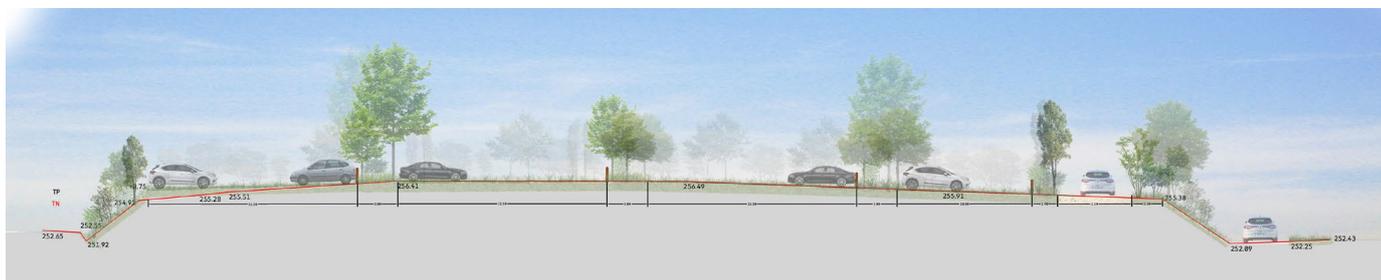
Les bandes végétalisées de la prairie haute, protégées du piétinement, bénéficieront d'un ensemencement de vivaces et annuelles favorables aux pollinisateurs et aux insectes : le semis d'espèces messicoles peut être envisagé pour conforter la biodiversité.

Les végétaux et les semences seront prioritairement issues de fournisseurs attributaires de la marque « **Végétal local** ».

A.V. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description ne donne pas le détail des quantités qui sont précisées dans le détail estimatif.

A.V.1. Aménagement de la prairie haute



Coupe transversale de la prairie haute

L'aire naturelle de stationnement sera aménagée sur la parcelle nord du site. D'une superficie de 1.5ha, elle est susceptible d'accueillir 300 places de stationnement et un espace d'une capacité de 20 emplacements pour les camping-cars.

Cette aire de stationnement réunira la principale capacité de stationnements. Occasionnellement, lors de forte affluence une aire naturelle de stationnement d'appoint d'environ 130 places, pourra être mis à disposition sur la prairie basse, le long de l'axe principal.

Les travaux de l'aire naturelle de stationnement comprendront :

- Terrassement des rampes d'accès entrée et sortie pour faciliter l'accès.
- Terrassement et pose de l'escalier.
- Création de bande végétalisées composées de 3 strates de végétation, permettant l'intégration paysagère de l'aire de stationnement, l'ombrage des places de stationnements et l'organisation des stationnements en saison.
- Installation de ganivelles permettant la délimitation des bandes végétalisées et des espaces de stationnement.
- Dispositifs de protection de type pieux bois et câble acier pour protéger la limite sud des bandes végétalisées,
- Aire de service pour camping-cars,
- Installation d'une barrière et d'un poste de paiement automatique pour l'aire de camping-car.
- Installation de portiques de gabarit à l'entrée des poches de stationnements.
- Installation d'un sanitaire modulaire accessible aux PMR



Contrôle d'entrée et borne de vidange



Aire naturelle de stationnement



Aire naturelle de stationnement camping-cars

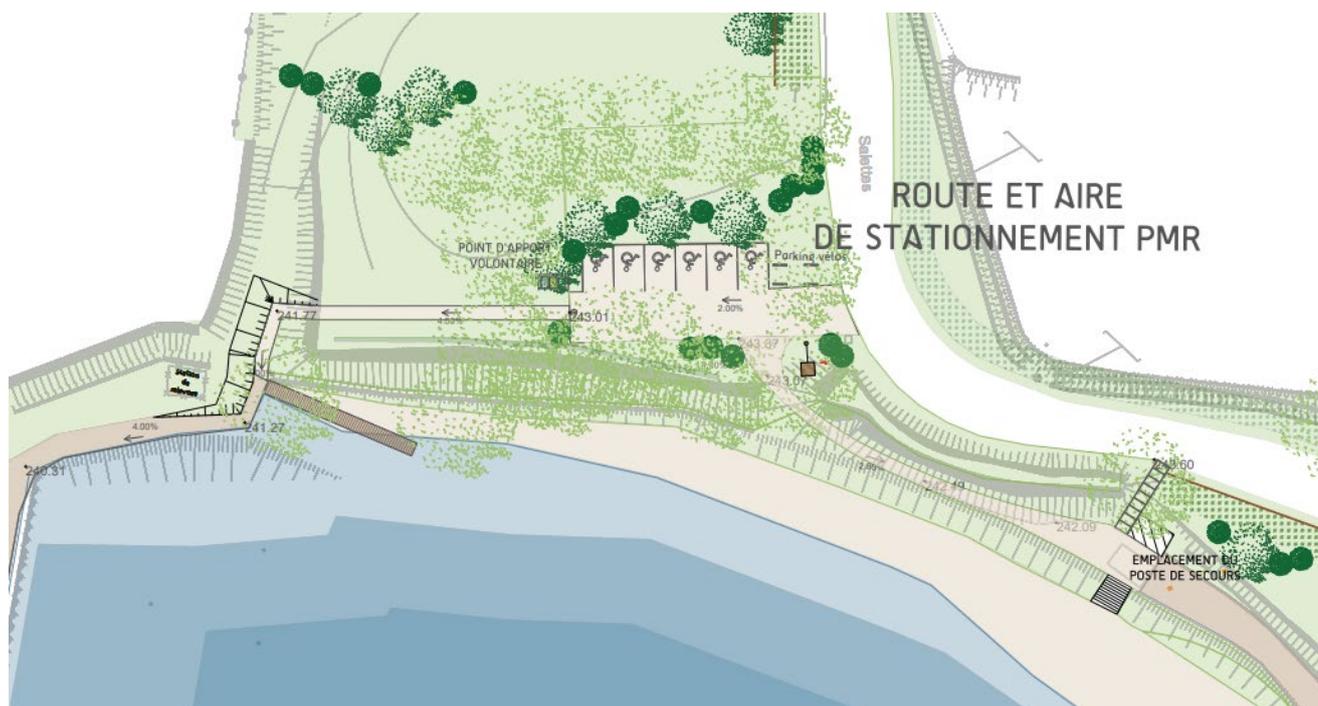


Sanitaires modulaire accessible aux PMR

A.V.2. Aménagement de la route et de l'aire de stationnement accessible aux PMR et accrobranche /restaurant

L'installation de 6 places réservées PMR est positionnée au niveau de l'accès à la plage proche du point information, en bordure de la voie (chemin des Salettes). Cette localisation permet aux usagers, après l'aménagement de deux sentiers à 4%, de se trouver au plus proche des plages du lac et des équipements adaptés. Pour ce faire, les travaux énoncés ci-dessous, seront nécessaires :

- Le débroussaillage nécessaire à la libération des emprises,
- Le décapage de terre végétale et sa mise au stock pour les besoins du projet avant création des noues et des chemins,
- Les terrassements nécessaires à la création des noues et des revêtements pour les places de parking et la création des sentiers
- La réalisation de la structure des revêtements en GNT sur une épaisseur de 20 cm,
- La réalisation des revêtements en sable stabilisé sur une épaisseur de 8 cm.



Aire naturelle de stationnement accessible aux PMR

Renaturation de la voie

L'aménagement des différentes aires naturelles de stationnement énoncé ci-dessus, vont permettre de retrouver une fréquentation maîtrisée, s'intégrant dans le paysage. La biodiversité et les qualités écologiques des grands espaces ouverts de prairie seront réhabilités et délimités par des noues paysagères ayant comme fonction supplémentaire et essentiel de gérer et repenser le circuit de l'eau du site.



Principe d'une noue d'infiltration plantée



Noue d'infiltration

Les travaux comprendront :

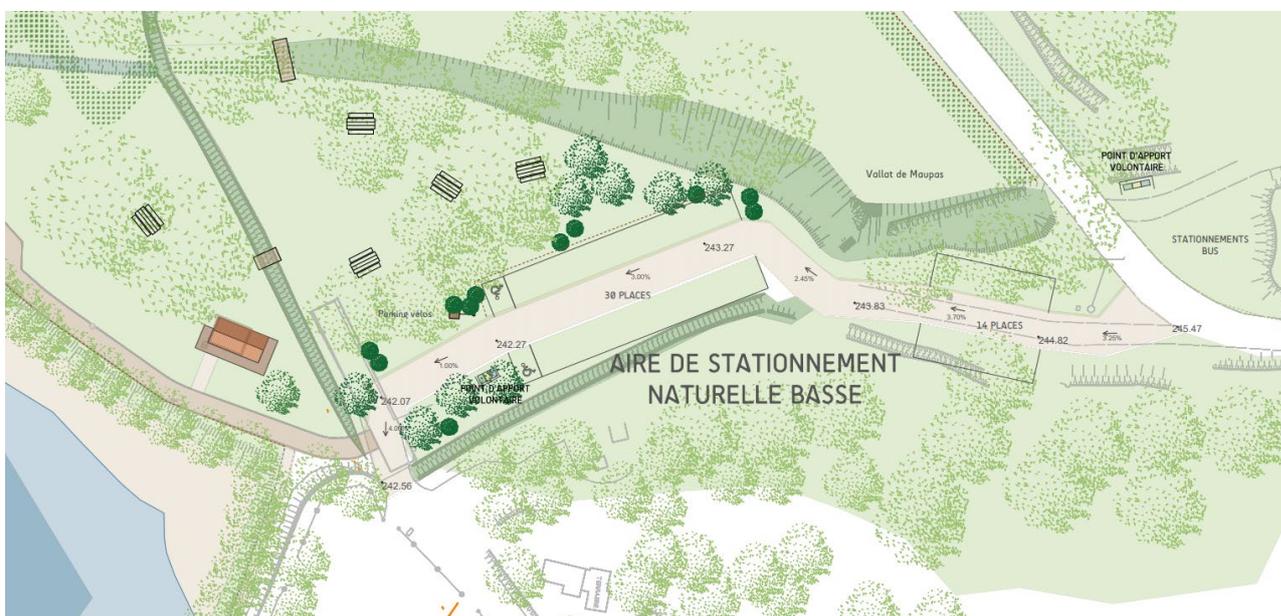
- Création de noues de part et d'autre de la route et en accompagnement paysager de la voie,
- La dépose d'ouvrages busés pour la restauration de la continuité du profil hydraulique du vallat de Maupas,
- Mise en place d'une noue végétale méandreuse sur 60ml avant l'embouchure du vallat,
- La réalisation des fosses de plantation des arbres (9 m³),
- La reprise au stock de terre végétale,
- La préparation et l'amendement organique des sols,

- La fourniture et la plantation d’arbres tiges et d’arbres en cépées
- La fourniture et la plantation d’arbustes
- La fourniture et la pose de ganivelles en bord de noues ou de pieux bois, côté circulation, afin de dissuader et empêcher le stationnement, tout en utilisant des matériaux s’intégrant parfaitement dans le paysage

A.V.3.L’aire naturelle de stationnement basse (proche du restaurant)

L’aire naturelle de stationnement basse est équipée d’un dispositif de contrôle d’accès. Les travaux comprennent :

- Le débroussaillage nécessaire à la libération des emprises,
- Le décapage de terre végétale et sa mise au stock pour les besoins du projet,
- Les terrassements nécessaires à la création des revêtements (voie d’accès seule)
- La réalisation de la structure des revêtements en GNT sur une épaisseur de 20 cm, (voie d’accès seule)
- La réalisation des revêtements en sable stabilisé sur une épaisseur de 8 cm (voie d’accès seule)
- La restauration des prairies sur les surfaces initialement ouvertes au stationnement,
- La préparation des sols et le semais en prairie sèche des bandes de stationnement,
- Le marquage en rondins bois des places de stationnement,
- Installation d’un poste de paiement avec barrière automatique et délimitation de l’espace dédié par des ganivelles,
- Installation d’une barrière forestière pour l’accès des secours à la plage, l’accès au restaurant et au parcours d’accrobranche



Aire naturelle de stationnement basse

A.V.4.Réhabilitation et extension des sanitaires

EXTENSION pour création de 2 sanitaires PMR :

Il sera réalisé 2 sanitaires : un avec position du fauteuil à droite de la cuvette, l'autre avec position à gauche.

- fondations en semelles filantes béton armé
- murs en agglomérés de ciment
- toiture à l'identique et prolongement de l'existant

Aménagement :

- cloisons et faux plafonds, menuiseries intérieures
- portes d'accès en métal double parois
- menuiseries extérieures
- carrelage et faïences, peintures
- appareils accessibles PMR, alimentations et évacuations (par sanitaire : 1 cuvette haute, 1 lavabo accessible avec siphon reculé pour passage du fauteuil sous le lavabo)
- Accessoires pour accessibilité : barre de maintien au niveau de la cuvette, barre de tirage sur la face intérieure de la porte
- Électricité, appareils d'éclairage

La volumétrie actuelle du bâtiment est préservée. L'axe du faîtage également.

UNIFORMISATION DE LA CONSTRUCTION

Elle sera réalisée par la restauration de l'enduit sur la globalité des façades du bâtiment.

A.V.5. Réseaux

Prairie haute et aire de stationnement des Camping-cars

Les travaux comprennent :

- Création, à partir de la conduite existante du chemin des Salettes, du réseau EU et création des branchements du sanitaire et de l'aire de vidange des camping-cars,
- Création, à partir de la conduite existante du chemin des Salettes, de l'alimentation AEP du sanitaire et de la borne de distribution de l'aire des camping-cars,
- Création d'une alimentation BT du sanitaire et des coffrets de distribution de l'aire des camping-cars, à partir de la jonction aéro-souterraine située sur le poteau existant, à proximité du chemin des Salettes.

Prairie du lac et aire naturelle de stationnement basse

Les travaux comprennent :

- Création, à partir du coffret de distribution existant, du réseau BT destiné à l'alimentation des sanitaires et de la barrière automatique de l'aire de stationnement,

A.VI. ESTIMATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

CF PIECE 1.2

A.VII. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

CF PIECE 1.3